

PLONGEON 5 À 8 ANS *

Niveau 1 : Apprendre les règlements relatifs au plongeon et les règles de sécurité sur le bord de la piscine ; Apprendre les différentes positions du plongeon ; Démontrer de la solidité dans ses plongeon au 1m et 3m.

Préalable : nager 5 m en eau profonde sans aide flottant.

Niveau 2 : Démontrer une bonne coordination bras-jambe dans les départs (plier-pousser) et dans les plongeon ; Effectuer le plongeon avant semi-carpé du bord de la piscine et du 1m ; Effectuer le plongeon avant groupé du 1m et du 3m.

Préalable : niveau 1.

Niveau 3 : Connaître la position carpée ; Effectuer une chute arrière seul au 1 m ; Effectuer une chute avant au 3 m et à la tour.

Préalable : niveau 2.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	69 \$ / durée : 55 min		
Samedi	Du 28 janvier au 14 avril - 9 séances (séances des 4, 25 février et 7 avril annulées)		
9h30	32 540 10-01	32 540 11-01	32 540 11-01
10h30	32 540 10-02	32 540 11-02	32 540 11-02
Dimanche	Du 29 janvier au 15 avril - 9 séances (séances des 5, 26 février et 8 avril annulées)		
9h30	32 540 10-03	32 540 11-03	32 540 11-03
10h30	32 540 10-04	32 540 11-04	32 540 11-04

* **Toutes les activités de plongeon du Programme Jeunesse sont admissibles au crédit d'impôt. SVP conservez votre reçu d'inscription à cet effet. Pour en savoir plus, consultez le www.cra-arc.gc.ca.**

Aucun cours ne sera repris ou remboursé en cas d'absence.

Réduction de 7 \$ pour chaque deuxième inscription ou plus au programme Jeunesse dans la même famille.

Responsable : France Le Bel

Inscription : 418 656-PEPS / Consultez le www.peps.ulaval.ca pour connaître les annulations, les préalables et les remarques particulières.

Information : christiane.guay@sas.ulaval.ca

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS**Changement de groupe**

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.